10 centimes le N°. Liége, le 27 Juin 1875. 3e Année. — N° 26.

Abonnement, payable anticipativement :

UN AN, fr. 4,00
SIX MOIS, fr. 2,00
TROIS MOIS, fr. 1,00

Pour l'étranger, le port en sus.

On ne reçoit que les lettres et paquets affranchis.

Rédaction et Administration :
Rue de la Madeleine, 3, Liége.

L'AMI DU PEUPLE,

Journal Socialiste-Révolutionnaire,

Organe de la Fédération Liégeoise de l'Association Internationale des Travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

DÉPOTS :

A Liége, Désiré, libraire, Passage-Lemonnier ; Lemaitre, rue des Franchimontois : Huissemen, rue de la Madeleine, 3. Bruxelles, Laurent Verrycken, boulevard extérieur du Midi, 34 ; Ad. Mazet, rue Vanhoegueden, 2, Kockelberg ; Luyckz, chaussée de Ninove, 41 ; Lucas, rue Notre-Dame-aux-Neiges, 34 ; Confiont, rue Treubenberg, 18 ; Karl, rue des Eperonniers, 40 ; Veuve Chassé, aubette, place Saint-Jean. Anvers, au journal Le Werker, rue de Mer, 6. Gand, Van der Hulst, rue Saint-Sauveur, 236. Verviers, Ledent, rue de la Halle, 8 ; G. Bors, rue Gérard-Champs, 66 ; Bragard, rue Saint-Antoine. Dison, G. Lieutenant, rue du Marché. Ensival, Lambert Guillaume, chez Malempré, rue du Pouhon ; J. Lemoine, chez Baltus, rue de la Maison commune. Haine-St-Pierre, Ch. Bevot, menuisier ; Gilles Jules, Haine-St-Paul, Mathy Floriant. Mariemont, Nicolas Allard, rue de la Loi (La Hestre).

VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT. TOUT PAR LE TRAVAIL ET RIEN SANS LE TRAVAIL.

BIOGRAPHIE DE JEAN-PAUL MARAT.

(1743-1793.)

En entreprenant cette série de biographies des hommes de la Révolution universelle, nous devons déclarer tout d'abord que nous ne prétendons nullement travailler à la glorification de telle ou telle personnalité. La biographie est pour nous une occasion de propagande, un moyen de vulgariser des principes généraux ; toutefois c'est aussi, à nos yeux, un acte de justice : car si les hommes qui composeront cette galerie révolutionnaire ne sont pas tous de *grands hommes* par le génie, tous du moins ont lutté et souffert pour la cause de l'humanité exploitée, et il est bon que le peuple apprenne à connaître ceux qui ont vécu et qui sont morts pour lui.

Marat, l'*ami du peuple*, par lequel nous commençons, fut, moins que tout autre, ce qu'on appelle un *grand homme*. Nous accordons volontiers que les recherches scientifiques auxquelles il consacra la première moitié de sa vie, n'aboutirent à aucun résultat sérieux ; que ses doctrines philosophiques se réduisirent aux niaiseries sentimentales que Jean-Jacques Rousseau avait mises à la mode ; que ses capacités intellectuelles n'eurent rien de transcendant ; qu'il ne fut ni un grand orateur ni un grand écrivain ; enfin que son caractère aigre et soupçonneux, son tempérament fiévreux et exalté, firent de lui un personnage *insociable*, comme disaient ses contemporains. Les imperfections de l'homme et ses défauts personnels nous importent peu ; ce que nous recherchons, ce que nous voulons rappeler, ce sont les services que, malgré ces défauts ou quelquefois même à cause de ces défauts, il a rendus à la Révolution.

***

Jean-Paul Marat était né en 1743 à Boudry, (canton de Neuchâtel, Suisse). Pendant la première partie de sa vie, jusqu'en 1789, il exerça la profession de médecin, et occupa en même temps son inquiète activité à des recherches sur l'optique, sur l'électricité, sur la science de l'homme. Disciple enthousiaste des folies de Rousseau, il attaqua les vrais philosophes du XIIIe siècle, les encyclopédistes, et, défenseur d'une mauvaise cause, il se vit livré à la risée du public par Voltaire. Mais en même temps il rêvait déjà l'émancipation des masses, comme le témoigne le livre qu'il publia en anglais à Edimbourg en 1775, sous ce titre : *les Chaînes de l'esclavage*.

Dès le début de la Révolution, il se jeta dans la mêlée des partis, et plusieurs brochures publiées dans la première moitié de 1789 firent connaître son nom en même temps que ceux de Camille Desmoulins, Loustalot, Brissot et autres journalistes de cette époque.

Ce fut en septembre 1789 qu'il fonda son célèbre journal *l'Ami du peuple*, qui devint promptement une puissance révolutionnaire. « J'attaquerai les fripons, disait Marat, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres, j'écarterai des affaires publiques les hommes avides et les lâches » (n° 13). Et il tint parole. — « Je suis *l'œil du peuple*, » disait-il aussi (n° 18) ; et à cet œil perçant rien n'échappait ; aucune considération de péril ou de respect humain ne retenait cette plume hardie. Jamais personne n'a écrit comme Marat : sans se préoccuper de faire du style et de produire de l'effet, il montre son cœur à nu, il ne garde aucune réserve, il étale familièrement ses sentiments, ses soupçons, ses craintes, ses fureurs ; il dit tout ce qu'il pense, il pense tout ce qu'il dit ; ce fut là le secret

JEAN-PAUL MARAT.

de la confiance qu'il inspira à son public populaire.

Dès le mois d'octobre 1789, il fit voir avec quelle intrépidité il défendrait la cause dont il s'était constitué le champion. Tandis que les plus hardis parmi les journalistes révolutionnaires courbaient la tête devant la loi martiale qui venait de proclamer la municipalité réactionnaire de Paris, Marat seul osa protester ; et, prenant la défense des insurrections populaires contre lesquelles la loi était dirigée, il déclara que la vengeance du peuple était toujours juste dans son principe, quoiqu'elle ne fût pas toujours éclairée dans ses effets.

En janvier 1790, Marat fut décrété d'arrestation par le tribunal du Châtelet, dont il avait dénoncé les actes arbitraires. Pour échapper à ses persécuteurs, il fut obligé de se cacher, et à partir de cette époque il passa sa vie dans des souterrains dont il ne put sortir que deux ans et demi plus tard, après le 10 août 1792. La publication de l'*Ami du Peuple* resta interrompue pendant quelque temps ; mais au commencement de mai 1790, Marat trouva le moyen de faire reparaître son journal.

En 1790, l'immense majorité des Français se berçait des illusions les plus chimériques ; on croyait la Révolution terminée ; la bourgeoisie avait ce qu'elle voulait, le peuple des ouvriers et des paysans n'osait pas rêver une situation plus heureuse que celle où on le retenait, et le roi semblait accepter de bonne foi la Constitution nouvelle. Cependant l'orage couvait à l'horizon : la coalition européenne se préparait ; Louis XVI, sous ses dehors de fausse bonhomie, trahissait la France ; et la bourgeoisie travaillait à rendre inébranlable la position privilégiée qu'elle venait de conquérir, et à enchaîner le peuple dans les liens d'une servitude nouvelle, plus savante et plus inextricable que celle d'autrefois.

Aussi, pendant qu'à l'occasion de la fête de la Fédération (14 juillet 1790,) on célébrait pompeusement l'union fraternelle de toutes les classes de la société française, Marat, dont l'œil clairvoyant démêlait dans l'inégalité du pauvre et du riche et dans les desseins ambitieux de la bourgeoisie la source de nouvelles et sanglantes discordes, Marat restait sombre et s'écriait, en s'adressant au peuple des faubourgs : « Pour vous charger de fers, ils vous amusent par des jeux d'enfants. Ils couronnent de fleurs les victimes. »

Quelques jours plus tard, paraissait sans nom d'auteur une brochure intitulée *C'en est fait de nous*, où étaient dénoncées avec une précision terrible les trahisons qui se tramaient contre le peuple, et qui se terminait par ces conclusions :

« Citoyens, c'en est fait de vous pour toujours, si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France.

» Volez à Saint-Cloud s'il en est temps encore.

» Ramenez le roi et le dauphin dans vos murs.

» Tenez-les sous bonne garde, et qu'ils vous répondent des événements.

» Renfermez l'Autrichienne et son beau-frère ; qu'ils ne puissent plus conspirer.

» Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis.

» Mettez-les aux fers.

» Assurez-vous de la municipalité et des lieutenants du maire.

» Gardez à vue le général.

» Arrêtez l'état-major.

» Enlevez le parc d'artillerie de la rue Verte.

» Emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre.

» Que les canons soient répartis entre tous les districts.

» Courez, courez..... cinq à six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté et bonheur : une fausse humanité a retenu vos bras et suspendu vos coups ; elle va coûter la vie à des millions de vos frères.»

Celui qui donnait au peuple ces conseils hardis, c'était Marat. Il ne fut pas écouté.

Sans se laisser décourager par l'indifférence du grand nombre, et par les poursuites judiciaires dont il était l'objet, Marat continua sa tâche, démasquant les traîtres ; il ne cessa de crier au peuple que la bourgeoisie, en s'organisant en garde nationale, n'avait d'autre but que l'asservissement de la multitude : c'était contre la bourgeoisie, contre la Fayette, son chef, que Marat demandait surtout une insurrection générale. Nul plus que lui ne contribua à ruiner la dangereuse popularité de la Fayette, et à ouvrir les yeux au peuple sur les vraies intentions des hommes de la classe moyenne.

Lorsque Mirabeau, qui avait trahi la Révolution au profit de la Cour et de sa propre ambition, mourut en avril 1791, Marat lui fit l'oraison funèbre que voici :

« Peuple, rends grâce aux dieux ! ton plus redoutable ennemi vient de tomber sous la faux de la Parque, Riquetti (1) n'est plus !... La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits : qu'un sombre voile en couvre désormais le hideux tissu, puisqu'il ne peut plus te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde tes larmes pour tes défenseurs intègres. Souviens-toi qu'il était un des valets-nés du despote; qu'il ne fronda la cour que pour capter tes suffrages; qu'à peine nommé aux Etats-Généraux, il lui vendit tes droits les plus sacrés..., que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et ont rivé tes fers : celui de la *loi nationale*, celui du *veto suspensif*, celui de *l'initiative de la guerre*, celui du *pouvoir exécutif suprême*, celui du *marc d'argent*, celui de la *félicitation des assassins de Metz*, celui de *l'accaparement du numéraire par de petits assignats*, celui de la *permission d'émigrer accordée aux conspirateurs*, etc. »

Marat disait vrai ; avec l'instinct divinatoire qui le caractérisait, il avait découvert la trahison de Mirabeau, dont les preuves écrites ne furent trouvées que deux ans plus tard.

Ce même instinct lui fit prédire la fuite du Roi.

Quand Louis XVI eut été arrêté à Varennes, Marat pensa le moment venu d'insurger le peuple contre la bourgeoisie. «Il faut un dictateur, s'écria-t-il, pour en finir d'un seul coup avec la contre-révolution. C'est le moment de faire tomber les têtes des ministres et de leurs subalternes, de Mottié (2), de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants anti-patriotes de bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traitres de l'Assemblée nationale.»

Mais au lieu de l'insurrection populaire que nécessitait la situation, on eut le rétablissement de Louis XVI sur le trône qu'il avait lui-même abandonné, et le massacre du peuple par la garde nationale Bourgeoise au Champ de Mars (17 juillet 1791). Devant l'indigne trahison de l'Assemblée nationale, Marat, transporté de fureur, écrivit que « les députés du peuple, qui ont vendu au despote les droits de la nation, méritaient d'être empalés tout vivants et exposés sur les créneaux du Sénat, pendant trois jours, aux regards du peuple.»

Cependant l'Assemblée nationale constituante fit place à la Législative, en octobre 1791, et Marat jugea bien vite ce que valait cette nouvelle réunion de prétendus représentants du peuple. «Jusqu'à présent, écrivait-il, la nouvelle législature ne s'est annoncée que comme un corps d'hommes bornés, inconséquents, versatiles, ineptes, que quelques fripons adroits mènent par le nez.»

Bientôt la guerre avec l'étranger commença. La trahison du Roi et l'impuissance de la législative à sauver la France devinrent manifestes, et la Révolution du 10 août 1792 renversa le trône. Marat sortit alors de son souterrain; et à partir de ce moment, le journaliste devient un homme d'action. Il siége au Comité de surveillance de la Commune de Paris; il donne hautement son approbation à l'exécution des conspirateurs royalistes, connue sous le nom de « massacres de septembre;» et avec Robespierre, Danton, Billaud-Varennes et autres révolutionnaires du parti de la *Montagne*, il fut élu député de Paris à la Convention.

Marat avait eu soin de recommander au peuple de ne pas se laisser duper par la dangereuse doctrine de l'inviolabilité de ses représentants, mais au contraire de les surveiller sévèrement, et de les punir s'ils le méritaient. « Il importe, avait-il dit d'avance, que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, pour qu'on puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs.» Aussi n'hésita-t-il pas, dès que la présence des Girondins dans la Convention lui parut un danger pour la liberté, à demander leur expulsion et à soulever le peuple de Paris contre eux.

Du reste, dans cette lutte mémorable entre Girondins et Montagnards, qui aboutit à la fameuse journée du 31 mai, c'était la Gironde (c'est-à-dire la bourgeoisie) qui avait commencé l'attaque, en demandant, dès le mois de septembre 1792, les têtes de Marat et de Robespierre. La réponse de Marat aux Girondins, dans la séance de la Convention du 25 septembre, est restée célèbre.

Marat n'avait jamais encore abordé la tribune. Lorsqu'il y parut, vêtu de son costume habituel, une sorte de vieille houppelande verte, et la tête enveloppée d'un mouchoir, il fut accueilli par les imprécations du centre et du côté droit, lui fixant sans s'émouvoir son regard assuré sur ses adversaires.

— J'ai, dans cette assemblée, dit-il, un grand nombre d'ennemis personnels...

— Tous, tous! s'écrie la Gironde avec fureur, en se levant comme un seul homme,

Il reprend avec calme :

— J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis, je les rappelle à la pudeur!

Et, profitant du silence de stupéfaction qu'avait produit cette apostrophe, il revendiqua pour lui l'initiative de la proposition d'une dictature, qu'on reprochait à Robespierre. Il avait demandé autrefois, dit il, qu'on désignât un citoyen, auquel on eût mis un boulet au pied pour l'empêcher d'abuser du pouvoir, et dont l'unique mission eût été d'abattre cinq cents têtes de machinateurs. « Si vous n'êtes pas encore à la hauteur de m'entendre, ajouta-t-il, tant pis pour vous ! »

Marat avait fixé primitivement à cinq cents le nombre de têtes qu'il croyait nécessaire de faire tomber pour sauver la Révolution. Mais à mesure que les événements marchèrent et que se dévoilèrent les desseins sinistres des conspirateurs royalistes et girondins, Marat allongea ses listes de proscription, et il finit par arriver au chiffre singulièrement précis de *deux cent soixante et dix mille têtes*, ainsi qu'il le dit lui-même à la Convention le 24 octobre 1792.

Il est de bon ton, dans le monde bourgeois, de pousser des cris d'horreur lorsqu'on entend rappeler cette circonstance ; mais la réaction, pendant la *glorieuse* époque des Thermidoriens, du Directoire, du Consulat et de l'Empire, n'a-t-elle pas, au bas mot, versé le sang de *six millions* d'hommes ?

Marat prit peu de part au procès et à la condamnation de Louis XVI ; les misères du peuple, qui souffrait alors de la disette, l'intéressaient plus que la personne d'un roi perfide justement puni.

Il conseilla au peuple, en février 1793, de se faire justice lui-même, puisque la Convention ne s'occupait pas de chercher un remède à la situation douloureuse des classes pauvres. «Le pillage de quelques boutiques, écrivit-il dans son journal, à la porte desquelles on pendait les accapareurs, aurait bientôt mis les choses sur un autre pied.» Sa voix cette fois fut entendue ; mais l'émeute du 25 février, si elle intimida les accapareurs, ne changea rien et ne pouvait rien changer au fond de la situation, qui demandait un remède plus radical que la guerre aux épiciers.

La lutte entre la Gironde et la Montagne allait arriver à sa période aiguë. Le 12 avril, les Girondins dénoncèrent Marat à la Convention, comme coupable d'avoir rédigé une adresse aux départements dans laquelle il provoquait à la guerre civile. Marat, décrété d'accusation, se constitua lui-même prisonnier afin de bien faire voir qu'il ne craignait pas la lutte, et le 24 avril, il comparut devant le tribunal révolutionnaire. Comme on pouvait s'y attendre, il fut acquitté. Le peuple le porta en triomphe, le couronna de lauriers, et un cortége de cent mille hommes le ramena à la Convention. Cette solennelle manifestation des sentiments du peuple de Paris annonçait clairement la chute prochaine des Girondins.

En effet, depuis la nomination, par la majorité girondine, d'un Comité des Douze investi de pouvoirs dictatoriaux et qui s'en servait contre le parti révolutionnaire, la situation était devenue telle, qu'il fallait, ou que la Gironde fût expulsée de la Convention, ou que la Révolution périt. Les deux grands ambitieux qui menaient la Montagne, Robespierre et Danton, n'osaient assumer la responsabilité d'une insurrection contre les Girondins et contre la Convention que ceux-ci dominaient; Marat, l'audacieux par excellence, pensant que celui qui veut la fin doit vouloir les moyens, fut le seul qui prêcha franchement et sans réticences le soulèvement populaire. Il prit part aux conciliabules où fut préparée l'insurrection du 31 mai, et ce fut le discours brûlant qu'il prononça dans la nuit du 30 mai, à la réunion de l'Evêché, qui leva les derniers scrupules des insurgés et les décida à marcher le lendemain sur la Convention.

La journée du 31 mai amena la chute de la Commission des Douze : restait à obtenir l'exclusion de la Convention des principaux Girondins. Le 1er juin au soir, Marat se rendit à l'Hôtel-de-Ville, y harangua les membres de la Commune qui semblaient indécis, et de sa propre main se mit à sonner le tocsin. A ce signal, les sections de Paris s'ébranlent une seconde fois, et la journée du 2 juin compléta l'œuvre du 31 mai : la Gironde était vaincue, la Révolution était sauvée.

Marat devait payer de sa vie le service qu'il venait de rendre à la cause révolutionnaire. Il fut, plus que tout autre, désigné à la haine des Girondins fugitifs, qui, pour se délivrer d'un aussi redoutable ennemi, armèrent contre lui le poignard d'un assassin. Une jeune fille noble, Mlle Charlotte de Corday, vint de Caen à Paris pour tuer Marat. Celui-ci était alors malade et gardait la chambre; Mlle de Corday réussit à se faire introduire auprès de lui sous prétexte de lui communiquer des nouvelles qui importaient au salut de la République; elle le trouva dans une baignoire, occupé à écrire, et le frappa au cœur d'un coup de couteau. (13 juillet 1793).

* * *

En politique, Marat partageait les doctrines des jacobins de son temps, et sa théorie de la dictature, dont les révolutionnaires socialistes reconnaissent aujourd'hui le danger, a contribué à égarer beaucoup d'esprits dans une fausse voie. Il professait en philosophie, nous avons déjà dit, les idées de Rousseau, c'est-à-dire la croyance à la Providence et à la vie future. Aussi est-il à prévoir que, s'il eût vécu plus longtemps, il se fût trouvé en conflit avec la Commune de Paris, qui, sous l'impulsion vraiment humaine de Chaumette, d'Hébert, d'Anacharsis Clots et de quelques autres, décréta, en novembre 1793, l'abolition des cultes. Sous ce rapport, Marat n'était qu'un révolutionnaire incomplet.

Mais il n'en reste pas moins le combattant le plus dévoué et le plus énergique de la grande revendication populaire de 1792. Nul plus que lui n'a aimé le peuple, c'est-à-dire les pauvres, les faibles, les malheureux, les opprimés; nul n'a plus hardiment bravé les puissants et les riches ; nul n'a travaillé à la cause commune avec plus d'abnégation et de désintéressement. Et lorsque le peintre républicain David eut, de son glorieux pinceau, retracé l'image sanglante de Marat frappé par le couteau de l'aristocratie, on put écrire avec vérité au bas du tableau ces mots qui furent l'épitaphe de *l'Ami du peuple* :

Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné !

DES CONDITIONS DE LA PAIX.

Depuis que le traité de paix fut signé entre de Bismarck et Thiers, on n'a jamais moins cru à la signification ou la valeur de ce mot, c'est-à-dire que depuis cette époque, les petits aussi bien que les grands Etats de l'Europe se préparent à une guerre terrible qui dépassera tout ce qu'on a peut-être jamais vu en fait de massacre et d'horreur. Oui l'on pressent avec épouvante cette guerre, qui ne peut manquer d'éclater d'un instant à l'autre et qu'une étincelle suffit à allumer ; seulement l'on est inquiet de savoir sur quel point elle éclatera ; quelle puissance mettra la première le feu aux poudres. C'est là le secret de la diplomatie et des cabinets noirs des Rois ou Empereurs pour qui la vie des peuples n'est qu'une question de jeu.

Ces brigands couronnés ne sont pas seuls coupables, cependant, des boucheries humaines passées, présentes et futures. Ils ne sont plutôt que l'instrument de cette bourgeoisie, qui préfère faire la cour aux monarques, voter les budgets, multiplier les armements, maintenir sous les armes des légions de traîneurs de sabres, pourvu que les armées veillent à leurs capitaux. Que lui importe la ruine du commerce et de l'industrie en temps de guerre, pourvu que les armées permanentes restent le plus grand des obstacles à l'émancipation du prolétariat en temps de paix et que les prolétaires survivants au carnage sanglant rentrent à l'atelier, travaillent, suent sang et eau pour le salut de leurs ventres?

Nul plus que nous, apôtres de la fraternité, ne déplore la guerre ; nul plus que nous, ne fait d'efforts pour établir la justice sociale, base primordiale de la paix. Mais la bourgeoisie ne veut pas voir triompher le droit paisiblement ; elle préfère pro-

(1) *Riquetti* était le nom de famille de Mirabeau.
(2) *Mottié* était le nom de famille de la Fayette.

longer son règne par des saignées périodiques, imitant ainsi Néron ; à elle donc à assumer la responsabilité des conséquences des désastres ; à nous socialistes, à regarder de près le mal, à en soutirer l'enseignement qu'il contient et à nous préparer. Lorsque nous aurons les armes à la main, qu'elles soient, cette fois, non plus des instruments destructifs de peuple à peuple, mais qu'elles abattent tout ce qui vit au détriment du travail.

Les manifestations anti-guerrières sont de l'hypocrisie de la part des bourgeois, alors qu'ils font leurs fils officiers, alors qu'ils rallument les préjugés nationaux ou de races, maintiennent l'antagonisme entre les castes et les classes de la société. Non, de même que le mot politique a toujours signifié duperie, fourberie et machination machiavélique, le mot paix a, pour eux comme pour nous, la même signification.

Tartuffe va, tu nous parles de paix, alors que l'humanité souffre, gémit et pleure, comme Job, sa misère ; alors que le berger fait paître ses moutons pour donner la viande fraîche à ses maîtres, tandis qu'il se trouve heureux de pouvoir dévorer le pain que sa ménagère aura glané, épis par épis, (hélas ! pauvre campagnard, j'oubliais que les faucheuses mécaniques glanent pour tes révérends seigneurs) alors que les tisserands fabriquent de si beaux draps pour les habits des petits crevés, eux qui sont vêtus de vieilles nippes ; les maçons qui bâtissent des palais alors qu'ils sont abrités sous des toits de chaume ou des mansardes. Allons donc brigands ! ! ! parlez-nous de paix entre ceux qui produisent les richesses sociales et sont attachés aux poteaux de la souffrance, du déshonneur, du mépris et de la privation et ceux qui consomment, gaspillent, détruisent les produits du travail dans leur paresse. IRONIE ! ! !

Nous avons horreur de la boucherie qui se prépare, mais nous avons cependant la consolation de croire à la fin prochaine du despotisme militariste, car l'on ne pourra pas toujours, en augmentant les contingents, qui s'élèvent en Europe à des millions d'hommes, arracher un plus grand nombre de bras à la production tout en demandant toujours davantage à cette production, pour l'entretien des armées et des armements. Non, si la guerre ne se fait pas entre nations, la guerre civile est là menaçante, guerre, qui sera la conséquence du déficit de la banqueroute bourgeoise qui marche à grands pas, car de même qu'on ne peut rien soutirer de la production si l'on rend les producteurs inactifs dans les casernes, de même l'on ne pourra éternellement former des budgets au moyen de l'emprunt. Un jour il faudra bien rendre des comptes aux créanciers, et, ne pouvant rembourser ses millions dévorés, il faudra bien fermer la boutique pour cause de faillite. Mais le peuple, le grand créancier de la dette nationale, n'aura, pour partage dans cette liquidation forcée, que la famine, ou la rédemption par la révolte !

Peu nous importe si la presse bourgeoise chante toujours sur le même ton la décadence du socialisme, alors que la société elle-même nous fait tous les jours de nouveaux prosélytes. On croit qu'on peut tuer l'idée en emprisonnant les hommes ou en les faisant périr par la guillotine sèche de la Calédonie ; oh, aberration de ceux qui font ripaille en niant ou fermant les yeux aux enseignements de l'histoire.

Ils ne voient pas que l'idée grandit dans le sang ; qu'un feu éteint ici, se rallume ailleurs. On fait taire les hommes, les faits parlent, les événements s'imposent. Les désordres qu'engendre la société se dressent contre elle pour l'accuser.

LA EST LE SECRET DE LA FORCE RÉVOLUTIONNAIRE.

Quelle terrible leçon du socialisme que cette destruction des richesses, la désorganisation du travail, la ruine universelle par l'interruption de la production et de la circulation des produits, par la guerre déclarée ou en perspective. Mais la bourgeoisie ne veut pas entendre de cette oreille, maintenir le peuple dans l'ignorance par la misère est son grand but pour conserver ainsi ses priviléges oppresseurs.

(*La suite au prochain n°.*)

Hors de l'Internationale pas de salut.

Je suis pour cela aussi intolérant qu'un inquisiteur catholique, je le reconnais, je m'en vante. Seule, l'*Internationale* a pour but l'émancipation intégrale de tous les travailleurs du monde, la disparition complète de tous les individus nuisibles ou improductifs ; seule elle a la force nécessaire pour atteindre ce but !

Une ligue nationale prétendant avoir le même objet grandiose, est impuissante en raison de l'union internationale contre les peuples, des capitalistes, des prêtres et des rois.

Les ligues purement politiques, ou ne s'occupant que comme *objet secondaire*, DES RÉFORMES sociales, sont l'œuvre des pères gredins, des endormeurs les plus habiles à détourner les travailleurs de LA RÉVOLUTION sociale.

Les sociétés de Libre-Pensée bourgeoises, s'interdisant toute incursion dans le domaine politique ou social, ne valent plus la peine d'être attaquées ; le mépris des travailleurs en a définitivement fait justice.

Les conspirailleries plus ou moins secrètes de petits clubs de meneurs sont, auprès de la grande conspiration publique universelle des exploités, des œuvres de toqués, d'ambitieux ou de mouchards. Résultat : En cas d'échec presque inévitable, détestables tueries en gros dont les chefs sauveront leur peau ; en cas de succès, simple avénement de nouveaux despotes qui feront regretter les anciens.

Restent les ligues d'enseignement, denier des écoles, et autres sottises de même espèce qui peuvent séduire un instant des gens naïfs bien intentionnés.

Je ne parle que des non religieuses : ce sont des nouvelles églises où l'on remplace le défunt bon Dieu, par le Dieu patrie, les charlatans en soutane par les savantasses en habit. C'est une frime de vouloir faire étudier l'adulte que son travail tient 13 ou 14 heures hors du trou qui lui sert d'habitation, ou le malheureux petit va-nu-pieds et ventre-creu.

Que tout groupe d'émancipation de lutte partielle, ne soit qu'une émanation, une branche de la seule société qui comprend toutes les revendications : l'*Association Internationale des Travailleurs !*

Réunissons-nous sans restriction sous cette UNIQUE bannière. N'admettons point de demi-sympathies plus ou moins hypocrites.

Tout ce qui n'est pas AVEC nous est CONTRE nous ! ! !

Jovialités judiciaires.

Dans notre dernier numéro, nous avons reproduit un article de la *Chronique* qui fustigeait d'importance le pieux *Journal de Bruxelles*, parce que cette sainte feuille nous signalait aux rigueurs de la justice.

En attendant les effets de cette dénonciation, profitons du temps qui nous reste à vivre pour administrer une volée de bois vert, pour prendre les devants.

***

Il y a quelques jours, notre Cour d'appel se réunissait (toutes chambres réunies), comme disent les rats du palais, à l'effet de nommer un premier et un deuxième candidat pour la place de président du tribunal de la Famenne.

Les journaux de grand format se sont bornés simplement à enregistrer le résultat ; qu'on nous permette d'y ajouter un petit commentaire.

***

Au jour indiqué, la Cour s'assemble avec solennité et un calme qui est loin de trahir toutes les intrigues et les démarches auxquelles ont dû se résigner et se résigneront toujours les postulants de notre pauvre Belgique.

Dans le plat des candidatures, la Cour ramasse dans le menu fretin les noms de MM. Petithan et d'Hoffschmidt. Et aussitôt elle se partage en deux camps bien tranchés. Dix conseillers d'un côté, dix de l'autre s'avancent au combat, coude à coude, *densum humeris*, comme dit Horace.

L'affaire fut des plus chaudes et après trois assauts dans les règles, personne n'avait lâché pied ; Saturne, conservateur des actes de l'Etat-Civil, est venu séparer les combattants et a dû accorder la palme au parti qui soutenait le candidat le plus vieux, c'est-à-dire M. Petithan.

***

En attendant qu'on trouve un Scarron pour chanter cette épopée, nous dirons que ce résultat est peu flatteur pour le candidat. Comment, voilà bientôt dix ans qu'il se chauffe un fauteuil à la Cour et il se voit préférer un jeune magistrat né d'hier.

Oh malheur ! espérons qu'il sera guéri une fois pour toutes de ses velléités.

Le plaisant de l'affaire est, paraît-il, que M. Petithan n'avait pas la moindre chance d'être nommé par le ministre ; c'est ce que l'on disait dans le public ; d'un autre côté, on admettra difficilement qu'un ministre de la justice, membre d'un cabinet catholique, s'empresse de nommer son concurrent, M. d'Hoffschmidt, ci-devant président du *Congrès des Etudiants*, d'abracadabrante mémoire.

La Cour s'est donc amusée à blackbouler deux candidats plus ou moins impossibles, plus ou moins de paille, par suite de circonstances extérieures.

De qui s'est-on moqué ? Cela est-il bien digne ?

Il en résulte que les présentations de la Cour sont de nulle valeur et que le ministre, dont l'impartialité est connue, ne peut attacher une importance quelconque qu'aux présentations du Conseil provincial.

***

Ah ! si pareil fait s'était passé dans une élection rurale ou de prolétaires, toute la chiourme clérico-doctrinaire serait tombée en pamoison ou se serait trémoussée en farandoles therpsicoréennes autour des jouteurs.

Mais il s'agit de la Cour... et tous se taisent.

CRAVACHE.

La semaine sanglante.

Nous lisons dans *la Lanterne*, de Rochefort, n° du 19 juin.

Je craindrais, en insistant outre mesure sur les supplices appliqués en Nouvelle-Calédonie aux condamnés politiques, de faire dans *la Lanterne* concurrence au musée Tussaud. J'ai raconté comment Lullier était, depuis un an et plus, nu dans un sous-sol, les fers aux pieds et aux mains, avec de l'eau saumâtre et du pain moisi pour toute nourriture. J'ai donné, par le menu, le traitement de M. Roques, l'ancien maire de Puteaux, rivé par le milieu du corps à la muraille d'un cachot contigu à celui de Lullier, un bâillon dans la bouche.

***

En présence du fait que je vais citer et dont la preuve est facile à établir, je ne crois pas aller trop loin en demandant aux puissances européennes une protestation solennelle contre les actes d'un gouvernement de cannibales qui ne déshonorent plus seulement la France, mais l'humanité.

***

Voici la lettre adressée au *Daily News*, de Londres, et reproduite par la *Gazette de Francfort* :

« En donnant la nouvelle qu'un condamné politique de la Nouvelle-Calédonie avait reçu l'ordre de faire l'office de bourreau et que, sur son refus, il avait été presque battu à mort, vous mettiez en doute la possibilité d'un tel crime. Une lettre qui m'arrive d'Australie me permet de confirmer cette horrible histoire. Le fait est établi et notoire, et, ce qui en augmente encore l'horreur, le prisonnier désigné pour cette besogne est un écrivain, un poète, c'est Henri Brissac, aujourd'hui à l'île Nou pour avoir signé des articles dans *le Vengeur* pendant la Commune. »

***

La *Gazette de Cologne* ajoute à ces révélations sinistres les lignes suivantes :

« L'impossibilité que de pareilles horreurs puissent se produire dans les colonies françaises n'est malheureusement pas démontrée. Les crimes commis par les Versaillais, lors de leur entrée dans Paris, et les efforts qu'ils ont faits pour surpasser la Commune, les exécutions sommaires qui ont eu lieu longtemps après sa défaite, à un moment où ni le danger immédiat, ni la chaleur de l'action ne pouvait offrir pour de semblables assassinats l'ombre d'une justification, donnent toujours un certain poids à des accusations pareilles. »

***

Voilà ce qui se passe sous les ordres du maréchal-président, au moment même où l'on discute à la Chambre la réforme pénitentiaire. Puisqu'il ne se trouve pas un seul député dans l'Assemblée et pas un seul journal en France pour demander justice contre les scélérats qui font de notre pays un objet de dégoût, ce sont

les nations étrangères que nous supplions de provoquer une enquête sur des monstruosités qu'on ne peut même pas appeler des crimes. Les crimes sont prévus par les lois, mais quel législateur aurait pu supposer qu'un homme politique serait un jour contraint, sous peine de mort, à guillotiner de ses propres mains ses compagnons ?

***

On est bien allé jusqu'en Nouvelle-Calédonie observer le passage de Vénus.

Pourquoi n'irait-on pas observer les traces de sang qu'y a laissées le passage de Mac-Mahon ? Qu'on nomme des commissions rogatoires : on leur montrera la salle de la question, les instruments de tortures et les moignons de ceux dont les doigts ont été arrachés avec des tenailles ou tranchés avec le couperet.

***

La politique n'est pour rien dans ces antropophagies. Quand un père enfonce des épingles dans les bras de son enfant ou qu'il lui applique sur les omoplates des pelles rougies au feu, les voisins vont chercher la police. Comment ! l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne, envoient des missionnaires à Yedo et à Pékin, et elles n'en enverraient pas à Versailles, siége actuel de la barbarie des Deux-Mondes. On organise le Congrès de la paix et l'on ne trouverait pas moyen de provoquer, devant de telles ignominies, un congrès de la pudeur ou au moins de la pitié ?

***

Et, quand on songe que ces abominations inénarrables se pratiquent dans la France catholique, sous la protection des baïonnettes et des mitrailleuses de la Fille aînée de l'Eglise ; quand on voit des évêques, les yeux au ciel, exposer les charmes du *Syllabus*, tandis que le condamné politique Henri Brissac meurt sous le bâton pour avoir refusé de couper le cou à un autre condamné, on se demande pourquoi la religion, qui produit de pareils phénomènes, n'est pas interdite sur la terre au même titre que le Druidisme, dont les prêtres n'étaient que des bouchers. Les égorgements dont parle la *Gazette de Cologne* n'ont jamais cessé. On en a seulement, pour plus d'impunité et de mystère, transporté le théâtre à six mille cinq cents lieues. Une semaine ordinaire ne compte que sept jours. La semaine sanglante est commencée depuis quatre ans, et elle dure encore.

Non, citoyen Rochefort, nos amis de la Commune n'obtiendront pas de la bourgeoisie Européenne un mouvement de pitié, car elle a perdu tout sentiment d'humanité et de pudeur, il n'est plus d'espoir qu'en la prochaine révolution qui vengera nos martyrs par de terribles représailles.

Gare à vous, bourgeois sanguinaires.

Affaire du colonel L'Olivier.

Voici les réflexions que fait *l'Eclair Belge*, à la suite de la publication de l'audition des témoins qui ont comparu devant le juge d'instruction, à Bruxelles.

Donc, de ces trois dépositions, il ressort à l'évidence que les premiers torts sont du côté de M. le colonel L'Olivier et que la tentative de meurtre dont il a été l'objet n'a été que la conséquence de sa conduite à l'égard du prévenu Arnoudts. Il est clair, il est élémentaire, que si M. L'Olivier se fût montré plus convenable, nous ajouterons même plus *digne*, cette scène, regrettable à tous les points de vue, n'aurait pas eu lieu. Pour nous, nous n'avons qu'un seul parti à prendre dans cette occurrence: c'est celui du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppresseur, du bon droit contre la force brutale qui voudrait essayer, en Belgique, l'application de la devise prussienne : *La force prime le droit*. A ces chevaliers du sabre, nous répondrons, nous, mandataires de l'opinion publique. « Le peuple souverain brise le sabre et proclame le droit. » Qu'on veuille bien ne pas l'oublier, dans l'armée comme ailleurs, car le réveil du lion belge serait terrible et sous sa griffe meurtrière bien des iniquités seraient broyées, bien des sabreurs trembleraient.

P. S. — Au moment où nous finissions l'article qu'on vient de lire, le malheureux Arnoudts mourait à l'hôpital des suites du coup de sabre que lui avait porté M. le comte Vander Straten de Waillet, officier d'ordonnance du Comte de Flandre. Nous espérons, et nous ne cesserons de le réclamer de la justice, que l'instruction de cette déplorable affaire ne s'arrêtera pas devant la tombe d'Arnoudts. Il reste un point à élucider : M. Vander Straten est-il, oui ou non, coupable de meurtre ou d'homicide? Nous attendons que le parquet fasse son devoir envers l'officier d'ordonnance, comme il l'eût certainement fait envers le pauvre Arnoudts.

Hélas ! *l'Eclair Belge* ne voit pas bien clair pour avoir confiance en la justice bourgeoise. Cette justice s'occupera-t-elle d'un assassin, lorsque celui-ci est officier d'ordonnance du Comte de Flandre ? Ne se rappelle-t-on pas l'assassinat en 1870, d'un brave ouvrier de Verviers du nom de Gilis, et qui valu à l'assassin le grade de caporal et la décoration militaire. *L'Eclair Belge* verra, dans cette circonstance, la même issue et M. Vander Straten portera sans honte ni remords la croix d'honneur que lui décernera Sa Majesté Léopold.

Les miracles.

Un feu du ciel est tombé dimanche dernier, sur l'église de Morlane (Basses-Pyrénées).

Un enfant de chœur a été tué. Une jeune fille, faisant partie d'un groupe de communautés, a été également foudroyée et plusieurs de ses compagnes sont gravement brûlées.

Le curé a été renversé sur les marches de l'autel. Plusieurs personnes se sont blessées en se précipitant hors de l'église.

On annonce que l'évêque de Tournai a ordonné des prières publiques pour demander de l'eau au Ciel.

Il nous paraîtrait plus naturel que le clergé catholique demandât du vin — et du meilleur.

Nouvelle à sensation.

Un vicaire d'un des faubourgs de Liége, sous le prétexte de distribuer des images aux petites filles, faisait le triste métier dont la prêtraille a le monopole. La police vient d'arrêter ce tonsuré et nous espérons donner dans notre prochain numéro, des détails qui édifieront nos lecteurs.

Notes diverses.

Pour contribuer à ces notes envoyer des coupures de journaux sous bande affranchie à 1 centime, ou des notes manuscrites par lettre ou carte-correspondance.

Que dirait-on d'un monsieur qui s'amuserait à mettre le feu aux gens qui viennent chez lui lui faire des compliments? Un rude gredin, pas vrai? Et bien c'est l'un des plaisirs favoris d'un nommé Dieu, généralement surnommé Bon !

Son dernier coup de cette espèce a eu lieu dans le Massachussetts (Amérique). Il a brûlé 100 personnes et en a estropié 600.

***

Le sultan de Zanzibar est à Londres. Pensionné par le gouvernement anglais à condition de ne plus permettre le commerce des esclaves dans ses Etats, il vient apprendre en Angleterre la manière civilisée de remplacer l'esclavage, et demander une augmentation.

Comme il n'a pas de diamants à distribuer comme le Schah, il est probable que les grands seigneurs lui feront moins de bassesses ; et le peuple qui sait que son expédition a pour but de mendier, lui fera une réception moins enthousiaste qu'au monarque persan. Toutefois, nous sommes obligés de recevoir ce puant sauvage et d'abominables barbares, en tirant le canon, pavoisant, etc., etc., simplement parce qu'ils appartiennent à cette famille de coquins et de fous appelée la Royauté. Recevoir de tels charlatans avec toute l'apparence d'une profonde admiration est presque une aussi grande farce que de présenter les armes au prince de Galles en sa nouvelle qualité de Feld-Maréchal *(Reynold' Paper)*.

Questions.

Prière aux correspondants de poser leurs questions clairement, brièvement et une seule à la fois.

Pourquoi a-t-on consacré la France au Sacré-Cœur de Jésus, le 16 juin dernier? Nous adressons cette question aux archevêques et évêques et nous défions bien toute la prêtraille du monde de nous dire pourquoi qu'on ne la consacre pas plutôt à son estomac ou à son nez, qui me sont apparus en vision à l'instar de Marie Alacoque. La consécration de la France serait-elle moins sérieuse si on la consacrait au sacré mollet, à sa sacrée nombrille, ou au sacré gros doigt de pied, ou au sacré prépuce du Nazarien. *Que celui qui est en communication avec lui me réponde.*

Correspondance.

Bruxelles, le 26 prairial an LXXXIII.

Citoyen rédacteur,

C'est samedi 12 juin que le tribunal correctionnel (6me chambre) a prononcé l'arrêt en ce qui concerne nos amis inculpés dans l'affaire de Laeken.

Je laisse la parole à *l'Echo de Bruxelles:*

« La 6e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, présidée par M. le vice-président Giron, a rendu ce matin un jugement très-longuement et très-sagement motivé, qui déclare non établie la prévention telle qu'elle est libellée dans l'exploit de citation. La police étant intervenue à la cérémonie funèbre d'une façon irrégulière et illégale, on avait pris soin de recourir, au préalable, à l'autorité compétente. Le prévenu Grégoire, mari de la défunte, n'a fait qu'user d'un droit incontestable en s'efforçant, de bonne foi, de faire respecter les volontés de sa femme, qu'il croyait avoir, durant sa vie et jusqu'à sa dernière heure, partagé ses opinions philosophiques.

Mais, relevant certains propos injurieux proférés par les prévenus, le tribunal « le renvoie de l'affaire devant le juge de simple police; n'ayant pas été demandé » condamne chacun des prévenus, dont l'un défaillant (Delfosse), à vingt francs d'amende du chef d'injures. »

Je m'abstiens de faire suivre ce jugement de commentaires ; pourtant qu'il me soit permis de dire que l'acquittement est complet, et, que si nous sommes obligés de payer chacun vingt francs d'amende, ce n'est justement pas pour le pître de foin, en surplis blanc, qui s'est dit avoir été injurié. Non, Citoyen, c'est uniquement pour sauvegarder le prestige de Dame Thémis, aussi infaillible que le vieil imbécile qui trône au Vatican.

Petite correspondance.

Au journal *le Bulletin*, de New-York. Les numéros que vous réclamez vous ont été expédiés; comme vous ne les avez pas reçus, nous vous les envoyons de nouveau.

Communications et Annonces.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne veulent pas subir d'interruption dans l'envoi de leur journal, de nous envoyer le montant de leur abonnement en mandat de poste.

Les dépositaires de notre journal sont priés de régler leurs comptes.

Ouvrages en vente au bureau du Journal :

Les Bases de la Morale, par le citoyen Bripon ; brochure in-32. 0,25.

Pour favoriser la propagande, nous livrons cette brochure, pour les libraires, les sections de l'*Internationale* et de la Libre-Pensée, au prix de 15 centimes.

Le Congrès de Genève de 1873. 0,75.

Le Suffrage universel, ou *le Problème de la Souveraineté populaire*, par le citoyen L. Brousse. 0,80.

Les services publics, rapport présenté par la section bruxelloise au Congrès de Bruxelles de 1874. 0,35.

La Comptabilité, par A. Beauchery, volume suivi d'une brochure intitulée : *Critique de la Révolution dans la Comptabilité*, par Crapet. Les deux ouvrages, 1,25.

Un voyage de Circumnavigation, 3 volumes avec gravures. 3,00.

Ouvrage recommandé : *Esquisse historique*, étude populaire sur les principales époques de l'histoire de l'humanité. La première série coûte 1 franc et comprend les chapitres suivants :

1. Origine de l'homme. — 2. Les premières civilisations. — 3. La Grèce. — 4. Rome. — 5. Le christianisme.

On peut souscrire à cet ouvrage chez le citoyen Verrycken, Avenue de la Porte de Hall, 34, à Bruxelles.

Adresser les demandes franco avec le montant du volume en mandat ou timbres-poste.

Nous possédons une seule collection complète de *l'Ami du Peuple*, que nous mettons en vente au prix de 25 francs.

Nous avons reçu le compte-rendu de la Conférence publique que le Citoyen Oscar Delassalle a donnée, le 28 février 1875, à Verviers, sur *l'Examen de la morale par la religion et par le rationalisme*.

Cette brochure est en vente à nos bureaux, au prix de 20 centimes.

Nous avons également reçu du citoyen Rocher, les brochures suivantes :

La vie du citoyen Jésus-Christ. — Les crimes des Papes. — Messieurs les Capitulards et les Communards. — Plus de bon Dieu ni de mauvais Diable. — Les crimes des princes d'Orléans. — Les prisons en France. — La passion de Notre-Seigneur Mac-Mahon. — Les amours du Schah de France et de sa Schate. — Le prince Vélocipède. — Les crimes des Rois et Empereurs de France. — L'eunuque de Froshdorff, ou le Roi Jésuite. — Qu'est-ce que le travailleur? Rien. *Que doit-il être?* Tout. *La Police secrète en France et au Vatican. — Les Mystères de la confession. — Judas!!! Encore Judas !! Toujours Judas !*

En vue de favoriser la propagation de ces excellentes brochures, nous les fournissons aux socialistes et aux libres-penseurs au prix de 30 centimes.

Librairie VERRYCKEN,

Avenue de la Porte de Hal, 34, près de la station du Midi, à Bruxelles.

On y trouve toute espèce d'ouvrages socialistes, philosophiques et historiques.

Librairie VUILMET,

PÈRE ET FILS,

RUE DU VIADUC, 62, A IXELLES.

Ouvrages nouveaux et en cours de publication : Arts, sciences, histoire, romans, philosophie et politique, à terme ou escompte de 10 p. c.

P.-H. Massèra, éditeur, rue Libotte, 2, à Liége.